



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 30 novembre 2015

Étaient présents : Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mmes, Mrs VALDENAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints, Mme Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints, Mme PEREAUX Laurence, Conseillère municipale.

Absente ayant donné pouvoir : Mme GALLET Aurore qui a donné pouvoir à Mr CLAUDEL Hubert

Absents : Mme LACHERY Charlotte, Mr TOTTOLI Denis (est arrivé pour les questions diverses)

Mr GENEY Jean - Michel a été nommé secrétaire de séance

Après un mot d'accueil, le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de naissance ni de mariage ni décès depuis le dernier conseil.

Il informe le conseil municipal de l'accident de Melle Eloïse GALMICHE et de Mr Johann COLLE le samedi 28 novembre 2015 et adresse un prompt rétablissement à Eloïse, qui a été blessée.

Délibération n° 2015/11/292 : Presbytère : Convention PALULOS :

Le Maire fait part au conseil municipal que pour la restructuration de presbytère en logements communaux, une aide peut être demandée au Département de Haute Saône dans le cadre d'une convention PALULOS - Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale. Cette subvention de l'Etat est destinée à l'amélioration des logements locatifs sociaux et des logements-foyers.

Le conseil municipal, autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande d'aide PALULOS à Mr le Président du Département de la Haute Saône, à signer les conventions afférentes et tout document concernant ce dossier.

Délibération n° 2015/11/293 : Taxe d'aménagement 2016 :

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer la taxe d'aménagement sur la Commune de Haut du Them - Château Lambert pour l'année 2016.

Délibération n° 2015/11/294 : Intégration VC 11 dans la Voirie Communale :

Le conseil municipal décide dans le cadre de l'intégration des chemins privés dans la voirie communale, d'intégrer la VC 11 dans la voirie communale. (voie du Mény) La VC 11 prend son origine à la RD 486 coté gauche, après la maison du Pied de la Côte, monte en pente raide direction sud ouest et se termine à une maison.

Délibération n° 2015/11/295: Assiette et destination des Coupes 2016 :

Le conseil municipal décide l'assiette et la destination des coupes 2016.

Il ne retient pas la coupe de la parcelle 7 et la reporte dans les années à venir.

Il décide :

- de vendre en bloc et sur pied et par les soins de l'ONF aux adjudications les produits résineux des parcelles 2 et parties de 3, 4, 5, 6 et les feuillus de la

parcelle 2,

- de vendre en bloc et sur pied et par les soins de l'ONF de gré à gré les produits de faible valeur des parcelles 1 à 15

Délibération n° 2015/11/296 : CDG 70 : Contrat d'assurance du personnel :

Le conseil municipal autorise le Centre de Gestion 70 (CDG70) à réaliser une consultation groupée pour le contrat d'assurance du personnel dont l'échéance est le 31 décembre 2016.

Délibération n° 2015/11/297 : Demande d'aide pour un voyage scolaire :

Le Maire fait part au conseil municipal qu'un voyage en Grèce est organisé par le Lycée Georges Colomb de Lure du 2 au 8 février 2016.

Une famille de Haut du Them - Château Lambert a fait une demande d'aide.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une participation de 40 € pour les élèves de la commune de Haut du Them - Château Lambert participant au voyage cité ci dessus et dont les familles feront une demande d'aide.

Délibération n° 2015/11/298 : Convention de mise à disposition : Emprise des protections immédiates des Sources Girard et Martin de la Pile :

Le Maire fait part au conseil municipal qu'afin d'assurer l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Haut du Them - Château Lambert, et de la réalisation de la protection des captages, il est nécessaire de mettre à disposition du SHVO (Syndicat de la Haute Vallée de l'Ognon), l'emprise de protection immédiate des captages des sources Girard et Martin de la Pile sans pour autant entraîner la création d'enclave.

Ces conventions accordent au bénéficiaire de ce captage le droit d'occupation et de mise en sécurité des sites.

Elles sont établies pour la durée d'exploitation des sources mais peuvent être révisées sur demande de l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation des conventions de mise à disposition des sources Girard et Martin de la Pile avec le SHVO et autorise le maire à signer les conventions avec le Président du SHVO.

Questions diverses :

Préparation des tableaux pour les élections régionales de décembre 2015.

Prochaine réunion prévue le 17 décembre 2015.

Vu pour être affiché le 07 décembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 04 décembre 2015

Le Maire,

Hubert CLAUDEL



Le Maire